

GUIDE PRATIQUE

Inscriptions :

Le chef d'établissement vous reçoit sur rendez-vous.

Vous pouvez retirer un dossier d'inscription au secrétariat du collège ou auprès de votre école primaire.

Conditions d'admission :

L'admission en sixième est déterminée par l'avis du conseil de cycle 3. Dans les autres classes, la procédure d'orientation en vigueur est suivie : en fin de sixième et de quatrième, l'avis du conseil de classe est déterminant.

Tarifs :

Les frais de scolarité couvrent les dépenses non prises en charge par l'Etat et les collectivités publiques, à ceux-ci s'ajoute le forfait culturel à hauteur de 20 €

A titre indicatif, l'estimation du coût pour l'année 2010-2011 sur 10 mois est de 40,50 € par mois. Les manuels sont prêtés à l'année

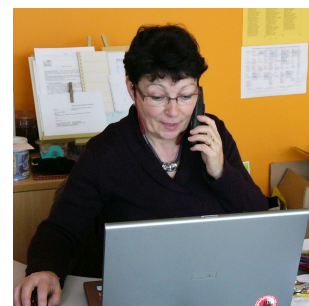
*Facilités de paiement
Echéancier personnalisé
Possibilité de prélèvement automatique
Aide financière à la scolarité : le collège
est habilité à recevoir les bourses nationales*

Des outils au service de la communication entre les membres de la communauté éducative

- **Scolinfo** : notes, compétences, appréciations, cahiers de textes sont accessibles aux familles par Internet (accès sécurisé).
- **La note « Info Parents »** : elle paraît une fois par mois et est diffusée en version papier ou par mail.
- **Le site Internet du collège** : www.nd-penhors.com

Secrétariat comptabilité :

Véronique Hélias vous accueille
au collège Notre-Dame de Penhors
du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-18h
et le mercredi : 8h30-12h



Vie scolaire :

Responsable : *Colette Campéon*

Horaires : Accueil à 8h30

La journée : 8h55-11h40 et 13h15-16h50

Le mercredi : 8h45-12h30

Transports scolaires :

Des circuits adaptés à la provenance des élèves.
Se renseigner à la mairie du domicile.

Restauration :

4,00 € le repas, au restaurant scolaire municipal,
salle Per Jakez Hélias.